

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 avril 2022

Date d'affichage :

14 avril 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Véronique LYON*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27*

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET*

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Christine PIRES-BEAUNE*

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Rémy BALLET*

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N°5

OBJET : Eglise du Marthuret – Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'intérieur : avenant de prolongation au marché subséquent n°20210101 Mission Diagnostic

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 29 mars 2022 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 31 mars 2022.

Par délibération du 8 février 2021, le Conseil Municipal a attribué l'accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents sans minimum ni maximum, concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'intérieur de l'église du Marthuret au groupement CROISEE d'Archi - Atelier Caroline SNYERS - RL&ASSOCIES - ILTEC et ATELIER JEOL pour un montant estimatif de 167 700 € HT.

En mai 2021, le premier marché subséquent relatif à la mission diagnostic a été notifié. Le délai d'intervention de celui-ci était de 10 semaines du 27 juillet 2021 au 5 octobre 2021.

Aujourd'hui un avenant de prolongation du délai contractuel jusqu'au 31 mars 2022 est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Le cabinet d'architecture mandataire a été touché par la Covid, d'où une demande de prolongation pour la livraison de la phase de diagnostic,
- L'investigation initiale a fait apparaître la nécessité d'investigations complémentaires suite à la découverte de décors peints du 15^{ème} siècle voire 14^{ème} siècle,
- Les planifications de ces différentes interventions ont été définies avec la paroisse suivant l'occupation de l'église.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire à signer l'avenant susmentionné.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 avril 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL